



500 chômeurs sanctionnés

■ Ils ont été privés d'allocations pendant 4 semaines au moins. Et ce n'est qu'un début

BRUXELLES ▽ Un chômeur averti en vaut deux. Un peu moins de 500 viennent de l'apprendre à leurs dépens. Pour n'avoir pas répondu dans les temps à une convocation de l'Onem soucieux de les entendre faire la preuve de leur recherche de boulot, ils viennent de se voir infliger 4 semaines au moins de suspension d'allocations. Et s'ils persistent dans leur mauvaise volonté, ils risquent bien plus gros encore : la suspension définitive.

Ils sont ainsi les premiers à faire les frais d'un nouveau mécanisme de contrôle mis en vigueur l'été dernier (lire ci-contre). Dès juillet, l'Onem avait ciblé les moins de 30 ans. Sur 104.000 personnes concernées, 58.000 avaient reçu une lettre les informant du nouveau système ainsi que de leur probable prochaine convocation.

Le 15 octobre, les premières invitations à se rendre à l'Onem pour un entretien sont arrivées dans un peu moins de 9.000 boîtes aux lettres. Le tiers reste encore à rencontrer. Et pour l'heure, au total, 659 dossiers ont été frappés de la mention "absent".

162 vont être reconvoqués, puisqu'ils avaient fourni un motif valable. Mais 497 n'ont donné aucun signe de vie. Ils ont donc été les premiers à faire les frais de la nouvelle sanction : 4 semaines minimum de suspension, et obligation de se présenter à une nouvelle convocation.

En accompagnant la présentation de ces chiffres mardi, la minis-

tre fédérale de l'Emploi Freya Van den Bossche (SP.A) disait vouloir "tordre le cou à certains fantasmes persistants".

L'un d'eux, énoncé dans la langue de Vondel, voudrait que ces *satanés laxistes de Wallons* seraient les derniers à infliger des sanctions à leurs chômeurs n'ayant de demandeurs d'emploi que l'appellation.

Pas d'inquiétantes disparités

Les premiers chiffres tombés viennent le démentir. Car sur les 497 récalcitrants aux allocations suspendues, il s'en trouve 62 à Bruxelles, 114 en Flandre et... 321 en Wallonie.

Diabole, les *sudistes* seraient-ils donc à l'inverse plus sévères ? Pas d'emballement. Parce que, sur les 24.500 chômeurs convoqués, il y a eu deux fois plus de Wallons que de Flamands (13.751 contre 6.837).

N'y voyez surtout aucune injustice de la part de l'Onem. Car il se fait que, sur les 104.000 chômeurs complets indemnisés de moins de 30 ans, la majorité habite au sud du pays, plus touché que le nord par le chômage des jeunes (57.000 Wallons, 30.000 Flamands, 17.000 Bruxellois).

La ministre elle-même abonde dans le sens de l'Onem, indiquant qu'il n'y a "pas de différence significative inquiétante entre la Flandre et la Wallonie". Reste à voir comment ces chiffres évolueront à l'avenir. Et notamment dans la cible des moins de 30 ans, dont 33.500 restent encore à convoquer pour tenir avec eux le premier entretien.

La ministre a promis de suivre ça de près. Elle s'engage à organiser une séance d'information tous les trois mois, pour permettre à tout le monde de "disposer de données correctes".

Christian Carpentier



Les sanctions vont crescendo

BRUXELLES ▽ Les 497 chômeurs dont les allocations viennent d'être suspendues sont les premières victimes d'un système décidé en janvier 2004 au Conseil des ministres extraordinaire de Gembloux. Il avait été mis sur pied par le socialiste Frank Vandenbroucke, alors ministre fédéral de l'Emploi, et avait fait grand bruit, notamment au PS qui, en l'absence du président Di Rupo, ne s'était rendu compte qu'après coup de ce qu'il venait d'avaliser.

Relifté puis lancé dès juillet, il ne concerne pour le moment que les demandeurs d'emploi de moins de 30 ans. Cet été, il sera étendu aux moins de 40 ans. Puis, un an plus tard, aux moins de 50 ans.

Sa philosophie? Mieux s'assurer que les chômeurs cherchent véritablement un emploi, tout en encadrant davantage cette quête. Mais avec du donnant donnant. Les actuels *clients privilégiés* de l'Onem sont convoqués après 15 mois (pour les moins de 25 ans) ou 21 mois (moins de 30 ans) de chômage. Si l'autorité estime que, lors de ce premier entretien, l'allocataire fait la preuve d'une recherche effective d'emploi, il ne sera reconvoqué que 12 mois plus tard.

Sinon, l'Onem négocie avec lui un contrat dans lequel il s'engage à intensifier ses recherches et à revenir faire le point après 4 mois. S'il n'a pas respecté son plan d'action, il encourt alors une sanction: suspension totale ou partielle des allocations pendant maximum 4 mois, et signature d'un nouveau contrat.

Si celui-ci n'est de nouveau pas respecté, la sanction, au terme du troisième entretien, peut aller jusqu'à l'exclusion définitive du bénéfice des allocations.

Mais si, d'emblée ou en cours de route, un demandeur d'emploi refuse de se présenter à un entretien, il est reconvoqué par lettre recommandée dans les 3 semaines. S'il n'y donne de nouveau pas suite sans fournir de motif valable, la suspension des allocations est décrétée.

Cette suspension ne prend fin que si on se présente au bureau de chômage pour un entretien. Mais même dans ce cas, elle aura une durée minimale de 4 semaines s'il s'agit d'une absence au premier entretien, et de 8 semaines s'il s'agit du deuxième entretien. Au terme du troisième, la suspension est définitive et les droits ne sont retrouvés qu'après une période de travail.

Ch. C.